



Compte-rendu de la réunion du Lundi 5 octobre 2015 à 20h00

Lettre de convocation du 28 septembre 2015

Président du Conseil : Monsieur Gilbert DARTOIS

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 5 octobre 2015 à 20h00, dans la salle de réunions de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert DARTOIS, Maire.

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel des membres avant d'ouvrir la séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. BOUCHIND'HOMME André, COJON Jacques, COURBOIS Elisabeth, DARTOIS Gilbert, DELASSUS Maryse, DELION Vincent, DÉTOURNÉ Florence, DÉTOURNÉ Françoise, DUBAR Philippe, DUEZ Christophe, GOILLARD Cyrille, LEFEBVRE Bruno, MIVELLE Daniel et THELLIER Jacques.

ÉTAIT ABSENTE : Mme FAVRE Angélique.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et que, par voie de conséquence, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Gilles LEFEBVRE, Secrétaire de Mairie

Le procès verbal de la réunion du 17 septembre 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

► **TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION, DE L'OUVRAGE DE TRANSFERT DES EAUX USÉES (OTEU) ET DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DES RUES DE BÉTHENCOURT, DE LA GARE, DE CHELERS ET DES ANCIENNES ÉCOLES : DEMANDE DE PRÊT AU SERVICE PUBLIC LOCAL.**

Monsieur le Maire rappelle la décision de l'autorité municipale visant à faire réaliser, sur le territoire de la commune, les travaux de construction d'une station d'épuration et de réseaux d'assainissement.

Il précise que, dans le cadre de la construction de la station d'épuration, de l'Ouvrage de Transfert des Eaux Usées (OTEU) et des réseaux d'assainissement des rues dites de Béthencourt, de la gare, de Chelers, et des anciennes écoles, il y aurait lieu de recourir à l'emprunt

Il demande de délibérer sur la question

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de son Président :

- accepte de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts pour un montant de **555 000 € (cinq cent cinquante cinq mille euros)** selon les caractéristiques suivantes :

- ⇒ Durée : 40 ans
- ⇒ Périodicité des échéances : annuelle
- ⇒ Index : livret A
- ⇒ Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,75 %
- ⇒ Révisabilité : à chaque échéance et en fonction de la variation du taux du livret A
- ⇒ Amortissement : prioritaire (amortissement constant du capital)
- ⇒ Progressivité des échéances : 0 %
- ⇒ Typologie Gissler : 1 A
- ⇒ Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

- autorise Monsieur le Maire à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.